

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 7 juin 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

04-06-02

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2004, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

04. Correspondance

Dans une correspondance en date du 26 mai dernier, monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-l'Islet informe la Municipalité qu'une enveloppe budgétaire discrétionnaire est allouée au comté de Montmagny dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal par le ministère des Transports du Québec. Suite à une discussion, les membres du Conseil ont déterminé que des améliorations majeures devraient être apportées au réseau routier municipal. Les endroits retenus sont une partie du chemin de la Volière, les fossés qui bordent le chemin de la Batture (5.5 kilomètres) ainsi qu'à l'extrémité est du chemin du Roi (manoir McPhearson). La nature des travaux à exécuter et un estimé des coûts seront transmis à monsieur Norbert Morin.

La Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc. demande la permission d'utiliser le local qui logeait, avant le déménagement, le bureau municipal afin de regrouper le matériel de la Corporation. Les membres

du Conseil acceptent unanimement cette demande, tout en soulignant que cet immeuble ne sera pas chauffé lors de la saison hivernale.

04-06-03 **Participation financière à la campagne de financement de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny**

Considérant que Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny sollicite la Municipalité pour la campagne annuelle de financement ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 50 \$ pour la campagne de financement de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de monsieur le maire concernant l'estimation des coûts pour la fourniture et l'installation de ventilateurs de plafond pour le gymnase au Centre de la Volière, monsieur Réjean Corbin de Robert Corbin & Fils inc. évalue les coûts à 1 836 \$ taxes en sus. Une décision sera prise lors d'une rencontre ultérieure.

Pour faire suite à une demande de monsieur le maire, Navigation Lavoie inc. a transmis la compilation statistique pour le Grue-Des-Iles pour mai 2004.

04-06-04 **Contribution financière à la campagne annuelle de financement de la Croix-Rouge**

Considérant que la Croix-Rouge, section de Montmagny, tient sa campagne annuelle de financement ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accorde un montant de 50 \$ pour la campagne de financement de la Croix-Rouge, section de Montmagny.

Adopté.

Pour faire suite à une demande de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud concernant les zones à risques pour le transport scolaire, la Municipalité reconduit les mêmes positions pour 2004-2005, à savoir que nous n'avons pas reconnu de telles zones.

Un document intitulé "L'état des grands lacs" est déposé.

Un document intitulé "Guide de gestion des risques biologiques" est remis à monsieur Christian Vinet.

05. Présentation et adoption des comptes

04-06-05 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Télus	411,45
Mirabeau	199,05
Éco-Centre du Golf	1 035,23
Bureautique Côte-Sud	391,98
Centre de service François Côté Enr.	830,20
Groupe Dynaco	1 213,16
Réal Roy	1 130,11
CDCQ (classification du camping)	143,78
Épicerie Michel Gagné	388,16
Microplus et Dumoulin de Montmagny	497,10
Marie-France Bernier	64,00
Les Automobiles Chabot inc.	1 164,52
CARRA	5 325,00
Hélène Painchaud (frais)	22,50
Air Montmagny	21,56
Les produits Armand Roy	227,53
Stéréo Plus Léonard Chabot	57,51
Jacques André Roy (remboursement d'achats)	1 044,89
Andréanne Guimont (Portail)	90,00
Steeve Rouillard (Portail)	267,50
CPU Design inc.	171,39
Les Toiles S.G. (3 201,50 – acompte de 835 \$)	2 366,50
Garage Gilles Roy	402,00
Simon Roy	370,00
Clôture ALPHA Inc.	1 932,42
Fleuriste Beau Site	59,52
Les Tissus du Québec inc.	510,68
SCA de Montmagny	205,21
Tapis Montmagny	127,90
Andréanne Guimont (expositions)	619,79
Canada Post Corporation	12,03
Michel Gagné	1 000,00

Maire	466,64
Secrétaire	1 202,32

04-06-06 Avance de fonds à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Considérant que madame Andréanne Guimont, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues est chargée de monter les expositions au Centre de la Volière ;

Considérant que la Corporation doit se procurer les fournitures nécessaires à la réalisation de ces expositions ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues autorise un montant de 5 000 \$ afin que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues puisse acquérir les fournitures nécessaires pour monter les différentes expositions au Centre de la Volière.

Que madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière, soit autorisée à payer les comptes contractés par la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues et ce, sur réception des factures.

Adopté.

06. Dossier incendie

Monsieur le maire mentionne que la Municipalité peut demander un statut particulier au niveau de la sécurité incendie. Suite à une discussion, les conseillers ont adopté ce qui suit :

04-06-07 Demande de statut particulier pour la sécurité incendie

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues, par sa situation géographique, même si elle est localisée à proximité de la terre ferme, demeure un milieu isolé ;

Considérant qu'à cause de l'isolement du milieu, nous ne pouvons, en cas d'incendie, compter sur aucune aide extérieure ;

Considérant que le nombre d'effectif disponible au niveau des pompiers volontaires est minime;

Considérant que pour suivre la formation exigée, nous avons à considérer en plus des coûts reliés à cette formation, ceux du transport ;

Considérant que l'équipement réglementaire requis pour lutter contre les incendies est au-delà des capacités financières de la Municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues mandate la MRC de Montmagny pour qu'elle entreprenne les démarches nécessaires afin que l'Isle-aux-Grues ait un statut particulier au niveau de la sécurité incendie.

Adopté.

Monsieur Christian Vinet mentionne que le camion-citerne, les pompes et les habits de pompiers sont transférés au garage municipal et la réserve d'eau est présentement à l'extérieur comme par les années passées. Il mentionne également qu'une pratique officielle a eu lieu le 15 mai dernier et que le service incendie est opérationnel depuis le 1^{er} juin, tel que prévu. Monsieur le maire indique que des démarches pourraient être entreprises auprès du ministère des Transports du Québec afin que le garage soit isolé et puisse servir pour le camion incendie. Un test de pompe est prévu dans les semaines à venir et la formation théorique pour les pompiers volontaires devrait avoir lieu à la fin de l'automne.

Pour faire suite à une vérification de l'équipement, monsieur Christian Vinet indique que certains équipements sont manquants. Les membres du Conseil évaluent le budget disponible pour ces achats à 1 500 \$ et monsieur Vinet est mandaté pour effectuer l'achat des équipements manquants.

Monsieur Christian Vinet mentionne qu'il est entré en communication avec le responsable du service incendie de la ville de Montmagny afin d'obtenir les services d'un préventionniste et que cette personne sera disponible 3 ou 4 jours selon le besoin et ce, au taux horaire de 38 \$/l'heure. Monsieur Vinet propose que des personnes se joignent au préventionniste afin que ce dernier puisse les former. Monsieur le maire suggère qu'un poste soit ouvert au sein de l'équipe des pompiers volontaires. Cette suggestion est acceptée par les membres du Conseil.

Monsieur Réal Roy est mandaté pour faire l'achat de quatre feuilles de contre-plaqué qui serviront, en cas d'incendie, à barricader les lieux.

07. Suivi au pacte rural

Monsieur Denis Boulanger mentionne que, pour l'étude concernant "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport" la réponse des citoyens est très satisfaisante.

Monsieur Jean-Louis Proulx confirme que le CLD de Montmagny accepte de collaborer financièrement à l'étude concernant "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport" pour un montant de 3 000 \$ via le fond "Étude et recherche"

Une demande d'aide financière pour la réalisation de l'étude sur "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport" sera acheminée à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.

Monsieur Michel Rousseau indique que le projet du parc récréatif sera présenté au comité du pacte rural le 8 juin 2004.

Monsieur Denis Boulanger fait un bref compte-rendu de la réunion tenue le 28 mai dernier en présence de monsieur Édouard Rivard, vice-président à l'Exploitation à la Société des traversiers du Québec, du Conseil municipal, des représentants de l'ATR, de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud, de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, de la S.C.A. de l'Isle-aux-Grues et de Navigation Lavoie Inc.

Monsieur le maire mentionne que suite à cette réunion, monsieur ---- Maranda de la STQ est passé donner des directives pour l'installation de la ligne d'attente sur le quai de l'Isle-aux-Grues. Monsieur Michel Rousseau indique que monsieur Bertrand Guimont, président de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud est en contact avec monsieur Richard Douville du ministère des Transports du Québec concernant l'installation d'un panneau d'affichage au quai de Montmagny.

08. Accès au fleuve

Monsieur le maire fait un bref historique du dossier "Accès au fleuve" et cède la parole à monsieur Christian Vinet. Ce dernier dresse un rapide compte-rendu d'une réunion tenue le 3 juin dernier en présence de monsieur Guy Boucher, directeur de l'aménagement de la faune à la Société de la faune et des parcs du Québec, de monsieur le maire ainsi que des membres de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc.. Lors de cette rencontre monsieur Guy Boucher a présenté le projet d'accès au fleuve. Monsieur Christian Vinet dépose et explique le projet de la Société de la faune et des parcs du Québec qui sera effectué en trois phases soit :

Phase I

- a) Excavation pour égaliser les accès
- b) Replacer les roches adjacentes au Bateau Ivre
- c) Granulat grossier sur une partie de l'axe G H

Phase II

- a) Brise-lame

Phase III

- a) Aménagement des servitudes (terrains privés et municipaux)

Des échéanciers ont été prévus pour la mise en œuvre de ce projet. En tout premier lieu, les propriétaires adjacents concernés devaient donner leur consentement pour la phase I du projet. Monsieur Vinet dépose le consentement écrit de Tourchape Inc. et indique que madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne ont donné un consentement verbal pour la réalisation de la phase I. Quant aux phases II et III, le consentement est conditionnel à la présentation des plans.

04-06-08

Installation d'une rampe pour un accès au fleuve

Considérant que pour concrétiser le projet d'installation d'une rampe pour un accès au fleuve sécuritaire, une entente de partenariat financier doit être signée entre la Société de la faune et des parcs du Québec, représentée par monsieur Guy Boucher et la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues, représentée par monsieur Jacques André Roy, maire et monsieur Christian Vinet, conseiller ;

Considérant que les propriétaires adjacents concernés soient : madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne et Tourchape inc. donnent leur consentement verbal pour madame Lamoureux et monsieur Duchesne et écrit pour Tourchape inc. pour l'élaboration de la phase I sur la grève publique. Quant aux phases II et III le consentement des propriétaires concernés sera conditionnel à la présentation des plans ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte l'entente de partenariat financier et autorise monsieur Jacques André Roy, maire et monsieur Christian Vinet, conseiller, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Que monsieur Christian Vinet soit mandaté pour effectuer le suivi du projet d'accès au fleuve.

Adopté.

09. Loisirs

Monsieur le maire demande à monsieur Joël Bernier, responsable du dossier des loisirs, quelles sont les activités prévues pour la prochaine saison estivale. Monsieur Bernier mentionne que deux tournois de balle sont prévus. Des balançoires vont également être installées pour les enfants. Monsieur Michel Rousseau intervient en mentionnant qu'il existe au sein de la Municipalité un organisme qui se charge des activités sportives qui est le Comité Sports et Loisirs.

Monsieur Rousseau propose d'indiquer que le matériel qui a servi pour le "ball-stop" est une gracieuseté des Entreprises Robert Sansfaçon. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Voirie

Pour faire suite à plusieurs commentaires concernant l'état de la chaussée du chemin du Quai, monsieur le maire contactera dans les prochains jours monsieur Richard Douville, du ministère des Transports du Québec, afin que ce dernier prenne les mesures nécessaires pour effectuer les travaux requis pour la réparation de cette portion de chemin.

Pour faire suite à une demande de soumission pour des travaux d'asphaltage afin de compléter le pavage sur le chemin du Roi (pointe est vers le manoir McPhearson), la compagnie Jacques & Raynald Morin Enr. a évalué le coût pour la réalisation de ces travaux à 8 000 \$. Les conseillers, suite à une discussion, reportent la décision d'entreprendre ces travaux à une séance subséquente.

11. Train balade

- a) Embauche du chauffeur/guide

04-06-09

Chauffeur/guide pour le train balade pour la saison touristique 2004

Considérant que les membres du Conseil ont tenu une rencontre avec monsieur Gilles Roy afin de discuter de son engagement comme chauffeur/guide pour le train balade ;

Considérant que monsieur Roy se charge également de la vérification mécanique et de l'entretien général du train balade ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues engage, pour la saison touristique 2004, monsieur Gilles Roy à titre de chauffeur/guide pour le train balade, au taux horaire de 15\$/l'heure ;

Que monsieur Gilles Roy soit disponible sept/jours/semaine et ce, pour la durée de la saison touristique ;

Que monsieur Gilles Roy soit responsable de la vérification mécanique et de l'entretien général du train balade au taux horaire de 15 \$/l'heure.

Que monsieur Roy demande l'autorisation au Conseil municipal avant d'effectuer toute réparation majeure sur le train balade.

Adopté.

Achat de toiles

04-06-10 **Achat de toiles pour le train balade**

Considérant que pour assurer aux utilisateurs du train balade un transport adéquat même par intempéries ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu que

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues confie à Les Toiles S.G. l'installation de rideaux de vinyle sur 2 trains au coût de 2 783,31\$, taxes en sus.

Adopté

Suite à une discussion, les conseillers concluent que le train balade sera dorénavant stationné sur le terrain municipal près du Centre de la Volière.

Suite à une demande de monsieur le maire concernant l'élaboration des différentes expositions au Centre de la Volière, monsieur Rousseau mentionne que ces expositions relèvent de la Municipalité.

Projet Carrière-été

04-06-11 **Embauche d'étudiants**

Considérant qu'une offre d'emploi a été affichée concernant deux postes de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière ainsi qu'un poste de préposé(e) à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny et que la date limite pour remettre les candidatures était le 7 juin 2004 ;

Considérant que la Municipalité a reçu trois candidatures soient : Marylin Lavoie, Jessie Bernier et Pascal-Dominic Badran ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau mentionne que Marylin Lavoie est déjà engagée par la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues à titre de préposée à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de l'Isle-aux-Grues.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et résolu unanimement

Que la candidature de Jessie Bernier soit retenue pour le poste de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière et celle de Pascal- Dominic Badran pour le poste de préposé à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny. L'embauche est conditionnelle à une rencontre avec les candidats.

Adopté.

13. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec monsieur Pierre Rochon, de la firme Zins Beuchesne, madame Isabelle Normand et monsieur Jean-Guy Proulx du CLD de Montmagny concernant "la valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport".
- Rencontre avec les membres du Conseil et monsieur Gilles Roy concernant le poste de chauffeur/guide pour le train balade.
- Rencontre sur le terrain avec les commissaires de la CPTAQ pour le dossier de monsieur Stéphane Vézina et Line Cloutier (lot 124-P)
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- Rencontre avec une responsable du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire concernant l'identification d'un emplacement pour le panneau d'interprétation sur le hibou des marais.
- Rencontre en présence de monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-l'Islet, madame Mireille Thibault, attachée politique, messieurs Denis Boulanger et Michel Rousseau concernant les différents dossiers de la Municipalité.
- Rencontre avec monsieur Édouard Rivard de la Société des traversiers du Québec et de différents intervenants au niveau municipal et touristique concernant les quais de Montmagny et de l'Isle-aux-Grues (accès au traversier).
- Rencontre à Québec avec les commissaires de la CPTAQ pour le dossier de monsieur Stéphane Vézina et Line Cloutier (lot 124-P).
- Rencontre avec des représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec pour le dossier "Accès au fleuve".
- Rencontre avec monsieur Louis Maranda de la STQ pour l'installation de la ligne d'attente sur le quai de l'Isle-aux-Grues.

Varia

Monsieur Francis Vézina, agent et parrain de la Municipalité au sein de la Sûreté du Québec, poste de Montmagny, présente le concept de "police de proximité" mis sur pied par la SQ. Monsieur Vézina répond également aux questions des personnes présentes.

Suite à une demande de madame Nancy Guichard concernant l'endroit où les gens peuvent disposer des pneus usagés, monsieur le maire indique qu'à Montmagny, Pneus André Ouellet 2000 peut disposer des pneus usagés. Cependant, suite à un entretien avec une personne-ressource du ministère de l'Environnement du Québec, la Municipalité pourrait obtenir

les services de Recyc-Québec pour disposer des vieux pneus. Monsieur le maire mentionne qu'il va prendre des renseignements à ce sujet.

Madame Nancy Guichard mentionne que des véhicules motorisés sont souvent stationnés pour la nuit dans différents endroits autres que le camping. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que des pancartes soient installées indiquant que le stationnement est interdit pour le camping entre 22h00 et 6h00. En cas de non-respect une amende pourrait être perçue.

Tel que résolu lors de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 3 mai dernier, la secrétaire remet aux conseillers la liste des permis émis par monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal.

Monsieur le maire indique que la clôture du dépotoir est abîmée et que la barrière se doit d'être plus sécuritaire. Monsieur le maire demande à monsieur Réal Roy de se charger des réparations.

Monsieur Michel Rousseau suggère qu'une lettre soit adressée à la caisse Desjardins de l'Isle-aux-Grues afin de demander une commandite pour l'ameublement de la salle de conférence du Centre de la Volière.

15. Levée de la séance

04-06-12 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du conseil soit levée à 23h59, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 21 juin 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

Les conseillers présents sont :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Michel Rousseau est absent.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal le 16 juin 2004 et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil le 17 juin 2004.

Cette séance a pour but de traiter des sujets suivants :

1. Location d'espace pour de la restauration au Centre de la Volière
2. Embauche d'étudiants
3. Expositions

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Location d'espace pour de la restauration au Centre de la Volière

Monsieur Christian Vinet fait un bref compte-rendu des discussions tenues avec madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin concernant l'organisation d'une cantine dans un local du Centre de la Volière soit : le gymnase. Suite à l'organisation des différentes expositions et surtout dû au fait que le gymnase a aussi été transformé en salle d'exposition monsieur Vinet mentionne la difficulté pour les préposées à l'accueil de gérer les entrées. Madame Bernier et monsieur Robin sont en accord avec les faits énoncés par monsieur Vinet et ils indiquent que la salle communautaire répondrait mieux à leurs attentes pour l'élaboration de leur projet. Monsieur le maire mentionne que le but premier de cette salle est comme son nom l'indique "communautaire" et qu'elle sert également de salon funéraire lors de décès. Suite à une discussion, les conseillers concluent que le local de la sacristie pourrait être réutilisé, comme par le passé, lors de décès et que la salle de conférence de l'école de la Volière est disponible pour les réunions, rencontres, etc..

04-06-13

Location du rez-de-chaussée de la salle communautaire pour une cantine

Considérant que madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin demandent à la Municipalité de louer un local pour un projet de cantine ;

Considérant que madame Bernier et monsieur Robin ont déposé une suggestion de menu sans friture afin de répondre, en tout premier lieu, aux besoins des touristes ;

Considérant que madame Bernier et monsieur Robin ont déposé une soumission pour une assurance pour la responsabilité locative et le matériel ;

Considérant que le paiement des factures d'électricité est le coût de location proposé et ce, pour une période d'un an ;

Considérant qu'une porte sera installée, comme prévu, en haut de l'escalier et ce, dans le but de minimiser les coûts de chauffage ;

Considérant qu'advenant que les locataires décident de fermer leur cantine en saison hivernale, ils devront prendre à leur charge les opérations afin de vidanger la tuyauterie pour ainsi éviter les bries qui pourraient être causés. Ils devront également remettre le tout en opération lors de la réouverture au printemps ;

Considérant que les locataires devront se conformer aux normes du MAPAQ pour l'organisation des lieux ;

Considérant que si des rénovations s'avèrent nécessaires les locataires en assument les frais, cependant ils doivent en faire part à la Municipalité ;

Considérant que puisque le but premier de cette salle est comme son nom l'indique "communautaire" et qu'elle sert également de salon funéraire lors de décès. Une demande sera adressée à la Fabrique de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues afin que le local de la sacristie soit réutilisé, comme par le passé, lors de décès ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte de louer à madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin le rez-de-chaussée de la salle communautaire pour la réalisation de leur projet de cantine.

Que le coût de location établi est le paiement des factures d'électricité et ce, pour une période d'un an ;

Qu'une porte sera installée en haut de l'escalier et ce, dans le but de minimiser les coûts de chauffage ;

Qu'advenant que les locataires décident de fermer leur cantine en saison hivernale, ils devront prendre à leur charge les opérations afin de vidanger la tuyauterie pour ainsi éviter les bries qui pourraient être causés. Ils devront également remettre le tout en opération lors de la réouverture au printemps ;

Que les locataires prennent à leur charge les coûts relatifs à l'organisation des lieux selon les normes du MAPAQ

Que la Municipalité soit informé de tous changements ou rénovations effectués dans ledit local.

Que le menu servi respecte ce qui est présenté au Conseil soit : sans aucune friture.

Qu'une preuve d'assurance pour la responsabilité locative et le matériel doit être fourni par les locataires lors de la signature du contrat de location.

Que monsieur Jacques-André Roy, maire et madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location..

Que la signature de ce contrat de location est conditionnelle à l'approbation de la Fabrique de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues pour que le local de la sacristie soit réutilisé, comme par le passé, lors de décès ;

Adopté.

2. Embauche d'étudiants

Monsieur le maire mentionne qu'il a rencontré les candidats pour les emplois offerts. Monsieur Christian Vinet propose que le préposé à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny tienne des statistiques sur le nombre de personnes qui ne peuvent monter à bord du traversier, Cette suggestion est retenue.

04-06-14 Attribution des emplois pour des étudiants

Considérant la Municipalité a rencontré les candidats pour les postes de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière et de préposé(e) à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et résolu unanimement

Que mademoiselle Jessie Bernier soit embauchée à titre de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière et Pascal-Dominic Badran pour le poste de préposé à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny au taux horaire de 7,45 \$ / l'heure / 35 heures par semaine et ce pour la période estivale.

Que monsieur Pascal-Dominic Badran tiennent des statistiques sur le nombre de personnes qui ne peuvent monter à bord du traversier.

Adopté.

Monsieur le maire suggère que les préposés à l'accueil et à l'information ainsi que le chauffeur du train balade soient être identifiés par des vêtements à l'Isle-aux-Grues. Suite à une discussion les conseillers décident de ce qui suit :

04-06-15 Achat de chandails pour les préposés à l'accueil et l'information touristique et pour le chauffeur du train-balade.

Considérant que la Municipalité désire que les personnes qui occupent des fonctions au niveau touristique soient identifiées ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité charge madame Andréanne Guimont, coordonnatrice, de se procurer des chandails identifiés à l'Isle-aux-Grues pour les préposés à l'accueil et l'information touristique ainsi que pour le chauffeur du train balade.

Adopté.

3. Expositions

Monsieur Christian Vinet fait un bref résumé sur la réalisation des différentes expositions présentées au Centre de la Volière. Il insiste sur le fait que le passeport doit être publicisé par les différents intervenants touristiques. À cet effet, des affiches seront installées dans les prochains jours. Monsieur Vinet suggère que la toile exposée par Canards Illimités soit enlevée puisque cet endroit est réservé aux artistes locaux. Il est convenu que les résidents, comme par les années passées, ne paient pas pour accéder aux différentes expositions.

04-06-16 Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 21h49.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.

